

Genre de véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No
80) Chariot à moteur	F E N D T	F 3 8 0 G T F	CH 8259 26

Constructeur X.FENDT & CO., Maschinen- und Schlepperfabrik, D-8952 Marktobendorf / BRD
 Identification sur la plaquette du constructeur "380/OS"
 numero du châssis "380/02/...."

Plaquette du constructeur à droite, latéralement sur le support du cadre auxiliaire avant
 Numero du châssis à droite, latéralement sur le cadre auxiliaire avant
 Identification du moteur "F4L 913" en bas sur le bloc, près de la pompe hydraulique (frappée par l'importateur)
 Importateur Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), FENDT-Generalimport, 8207 Schaffhausen

Châssis

Nombre d'essieux/pneus 2 / 4
 Suspension -
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique
 Entraînement sur les roues arrière
 Frein de service hydraulique, à disques, sur les arbres primaires resp. sur roues arrière;
s.d.: AV=tambours/AR=à disques *)
 Frein auxiliaire mécanique, tambours, agissant sur les arbres primaires resp. sur les roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier av. secteur
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits -

Moteur	Marque	Type	F4L 913
Construction	en ligne	Temp	4
Carburant	D	Position	au centre
Refrigidissement	air	Cylindres	4
Alesage	102	Course	125
Cylindrée	4084	CV-impôt	20,80
Puissance en kW	59 DIN	à /min	2400
Couple max. Nm	260	à /min	1550
Silencieux	1 = 380x213x118	mm	"16.50.282.04.0.00"

Carrosserie/Equipement porteur d'engins (s.d. avec pont) **) §)
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse -
 Ceintures sécurité avant - arrière -
 Cale 1/450x200x330 Retroviseurs gauche + droite
 Antivol -
 Réservoir carburant 1/plastique, 80 litres
 Avertisseur 1/Hella el 20011 ou d'autres modèles homologués

Poids	avant	arrière	total (avec pont)
Poids à vide	1150	2700	3850
Répartition charge	1050	110	1160
	2200	2810	5010
Poids garantis	2200	5200	5010
Pneus	10.00 - 16	16.9 R 34	*)
Ply/bar	8 / 2,5	- / 1,6	
Charge pour Vmax	2380	4860	
Jantes	30	30	
	W 8 x 16	W 14 L x 34	

Nombre de places total 1 av. - centre - ar. -

Dimensions avec pont

Longueur	intérieur	extérieur	Empattement	2600
Largeur	1550	1930	Essieu double av.	ar
Hauteur	400	2650	Voie av.	1344 - 1917
Porte à faux avant	560	640	Voie ar.	1210 - 1880
Porte à faux arrière	-	1120	Braquage Ø	g. 10000 d. 10200
Garde au sol	à vide	-	en charge	-

Garantie poids remorquable avec/sans frein	mécanique	automatique
Garantie poids de l'ensemble	38000	
Poids remorquable testé		
Charge garantie sur le toit		
Vitesse maximale selon le constructeur	30,0	km/h
testée	30,0	2500
	km/h à /min	moteur
		590/790
		prise de force

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques	Indications pour le permis de circulation			(Code)
Boîte de vitesses		dB/A	dB/A	dB/A	/min		Genre du véhicule	Marque et type		
m20 / m26		53,98	83,5	79,0	1800	ab)	Chariot à moteur	F E N D T F 3 8 0 G T F		
							Homologation No CH	8259 26		
							Carrosserie	porteur d'engins		
F	G	H	J	R			Places	total	1	avant
De fumée OCE annexe 3	ECE-24						Poids à vide	3850	Carburant	D
b = 3,20 à 2280 /min	k =	à	/min	k =	à	/min	Charge utile	1160	Cylindree	4084
b = 3,00 à 1680 /min	k =	à	/min	k =	à	/min	Poids total	5010	CV-impôt	20,80
b = 4,00 à 1550 /min	k =	à	/min	k =	à	/min				
O	O+P									
S Bacharach = 2,50	Pompe d'injection	BOSCH								

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Frein de service : frein indépendant = levier de commande à la colonne de direction avec rappel automatique après l'actionnement (une fois) du frein.
- ***) Carrosserie : homologuée avec la cabine de sécurité FENDT, no OCDE CSD 0823.
- +) Variante de pneus : AV = 11.00 - 16 8 PR 2640 (2,5) Vmax 30 km/h / AR = 16.9 - 34 6 PR 4013 (1,3) Vmax 30 km/h
13.6 - 38 8 PR 3820 (2,0) 30 km/h
(d'autres variantes de pneus possibles en accord avec l'article 13/1 de l'OCE) 9.5 - 44 8 PR 3890 (3,0) 30 km/h
9.5 - 48 8 PR 4090 (3,0) 30 km/h
- §) Equipement : - la distance du sol des feux est admise pour raisons techniques;
- des feux avant suppl. fixés à l'abaisseur du toit, munis d'une commande d'arrêt lors de l'utilisation d'engins de travail à hydraulique frontale (distance du sol, annexe 7, lit. D, ch. 3, OCE);
- l'angle de visibilité vertical des feux de position/clignoteurs de direction AV doit être contrôlé selon la carrosserie à l'immatriculation;
- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit dirigés vers l'avant et l'arrière sont exigés;
- lorsque le véhicule est équipé d'un engin de travail à la place du pont, les dimensions et les poids devront être établis à l'immatriculation.

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge.

Lieu et date de l'homologation Schaffhausen, 22.04.85

Ta(ZH)/PR

Remplace la fiche d'homologation du 22.04.85

21.08.85 - Carrosserie - Ad

Service fédéral d'homologation